

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le 07 juin 2021 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse, les conseillers : François Théberge, Jean Ouellet, Michel Gagnon, Jules Bernier et Charline Devin.

Berthold Allard était absent.

Christiane Laporte, directrice générale par intérim était aussi présente.

21.06.064 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean Ouellet
et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

21.06.065 EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 03 mai 2021

ATTENDU QUE le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du 03 mai 2021;

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 03 mai 2021.

21.06.066 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 mai 2021

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 03 mai 2021 en tenant compte de la modification ayant pour objet de rescinder la proposition numéro 21.05.60.

21.06.067 COMPTES

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

D'accepter la liste de comptes numéro mai 2021, au montant total de 108 052.49 \$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 16 374.57 \$, une liste des salaires payés au montant de 17 436.80 \$, une liste des comptes à payer au montant de 74 241.12 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

****** *CORRESPONDANCE*

Aucun élément dans ce volet.

****** *FIN DE LA CORRESPONDANCE*

21.06.068 Autorisation de présenter une demande à PG Permis

Il est proposé par M. Jean Ouellet

et résolu unanimement :

De procéder à l'achat et l'installation du logiciel PG Permis.

21.06.069 Vente de terrain rue du Parc

Il est proposé par Michel Gagnon
et résolu unanimement :

D'autoriser la vente du terrain portant le numéro de cadastre 5 605 880 et le numéro civique 499.

21.06.070 Contrat de services avec le Refuge Animal.

Il est proposé par Charline Devin
et résolu unanimement :

D'autoriser l' ENTENTE INTERVENUE ENTRE

La municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc., corporation légalement constituée régie par la Loi sur les cités et villes (ou du code municipal du Québec) représentée par Mme Denise Lamontagne, mairesse et 2420-5155 Québec inc. faisant affaire sous le nom de Refuge Animal dont le siège social est situé au 2650, boulevard Marcotte, Roberval (Québec) G8H 2M9, représenté par son président M. Michel Bouchard, tel qu'il appert d'une résolution de la compagnie le désignant,
Ci-après appelé le « Refuge Animal »

21.06.071 Projet Entre-parents Plus Parc intergénérationnel

Il est proposé par Charline Devin
Et résolu unanimement :

D'appuyer la demande de l'organisme ci-haut mentionné dans leur projet d'aménagement récréatif à l'intérieur du parc Intergénérationnel actuel.

Les 3 éléments proposés sont :

**Aménagement d'un coin d'ombre dans la section parc de jeux
Construction d'un village de maisonnettes à l'effigie des commerces de notre village
Intégration de mini-modules pour les plus petits**

**** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h.47, monsieur François Théberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

Denise Lamontagne,
maïresse

Christiane Laporte,
directrice -générale par intérim